



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

**CM2026/04/29/10 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 -
BUDGET PRINCIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 23 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 205
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alice BOSLER

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-32, R.1612-52, R.1612-53, et L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux métropoles,

Vu le compte de gestion 2025 du budget principal établi par le Directeur régional des finances publiques,

Vu le compte administratif 2025 du budget principal établi par le Président de la Métropole et adopté lors de la présente séance,

Considérant que les résultats 2025 à intégrer au budget primitif 2026 de la Métropole du Grand Paris sont retracés dans les tableaux ci-après,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte administratif 2025 du budget principal, comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice 2025	118 601 897,24 €
B	résultats antérieurs reportés	104 956 244,34 €
C	résultat à affecter (C=A+B)	223 558 141,58 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice 2025	-70 181 615,01 €
E	résultats antérieurs reportés	-69 183 795,74 €
F	restes à réaliser en dépenses	41 383,33 €
G	restes à réaliser en recettes	0,00 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	-41 383,33 €
I	solde d'investissement de la section d'investissement (I=D+E+H)	-139 406 794,08 €
soit un besoin de financement de :		139 406 794,08 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	139 406 794,08 €
K	dotations complémentaires en réserves (compte 1068)	0,00 €
L	excédent reporté en section de fonctionnement	84 151 347,50 €

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.